

MAIRIE de BAZOGES-en-PAILLERS

SEANCE DU 16 MAI 2011

L'an deux mil onze, le seize Mai à 19H00, le Conseil Municipal de la commune de Bazoges-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Laurent BENETEAU, Maire

Date d'affichage de la convocation : 12 Mai 2011

Présents : BENETEAU Laurent DURANDET Jean-Loïc GIRAUD Martine GUERY Philippe YOU Jean-François ARNAUD Séverine PASQUIET Jean-Michel VILLENEUVE Maryvonne PEAULT Dominique BULTEAU Eric GUILLEMAND Pascal GABORIEAU Blandine GUIBERT Etienne

Absentes excusées : BROUSSEAU Jacqueline (donne pouvoir à Laurent BENETEAU) GIRARDEAU Adeline

Secrétaire de séance : PEAULT Dominique

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 28 Mars 2011, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1- STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LA GAUBRETIERE

Suite à la modification des statuts du SIAEPA de La Verrie, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner les délégués qui représenteront la Commune au Syndicat, soit deux délégués titulaires qui siégeront au Comité Syndical avec voix délibératives et deux délégués suppléants qui pourront remplacer les titulaires empêchés, les pouvoirs n'étant pas admis.

Le Conseil Municipal après avoir procédé à une élection conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales désigne les délégués suivants pour représenter la commune au Syndicat :

Délégués titulaires :

Jean-Michel PASQUIET

Jean-François YOU

Délégués suppléants :

Blandine GABORIEAU

Laurent BENETEAU

Les personnes élues siégeront au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Gaubretière sous réserve que l'arrêté préfectoral entérinant les nouveaux statuts soit pris.

2- SYDEV – Conventions Eclairage Public

- Remplacement de 16 lanternes Rue de la Vendée, de la Place du Canal à la rue des Nouelles : le Conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de 8 156.00 €, dans le but d'harmoniser l'ensemble de l'éclairage public
- Pose de 9 lanternes au lotissement Les Erables Tranche 1 : le Conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de 14 292.00 €
- Pose d'une lanterne au parking de l'Ecole : le Conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de 1 716.00 €
- Pose de 5 lanternes Rue de la Foliette : le Conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de 4 696.00 € (*opération de le cadre de la Participation Voies et Réseaux*)

3- LOTISSEMENT LES CHENES

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 40.50 € net le m² pour les deux parcelles à vendre par la Commune dans ce lotissement

En accord avec Terre et Habitat, et afin de participer aux frais de viabilisation des ces deux parcelles, la Commune prend en charge l'éclairage public pour 16 000 € et les branchements d'eau potable pour 19 568.88 €

4- LES ORANCHERES 4^{ème} TRANCHE

Le Conseil Municipal décide de lancer le projet de la 4^{ème} tranche du Lotissement Les Oranchères

5- SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de quatre vingt dix euros à l'Association Expression Libre pour le portage du bulletin communal

6- CREATION DE VOIES

Le Conseil Municipal décide de nommer les voies suivantes :

- Rue des Acacias dans le Lotissement Les Oranchères 4
- Rue de la Patricière (voie en direction de la Patricière)
- Allée de l'Epine (Rue de la Vendée, après le n° 89)

INFOS DIVERSES

↳ Périscolaire : le projet avance

↳ Monsieur le Maire informe le Conseil du montant des estimatifs pour le Club House et le bâtiment technique

↳ Travaux à l'Eglise : une souscription va être lancée auprès de la Fondation du Patrimoine ; les travaux sont programmés pour mi-septembre

↳ Unité de vie : il est noté d'attendre l'appui du Conseil Général.

La séance est levée à 20 H 15

Prochaine réunion du Conseil le 27 Juin à 19H00